ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organes humains

Question écrite n° 38493

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le trafic d'organes de transplantation chez l'homme. Les progrès rapides de la transplantation d'organes sont à l'origine d'une demande accrue de ces ressources rares. Or, la réserve d'organes de donneurs décédés et vivants pour les reins est très limitée en Europe. 15 à 30 % des 40 000 patients en attente d'une greffe de rein en Europe de l'Ouest meurent par suite de pénurie d'organes. Des organisations criminelles ont identifié ce phénomène et s'en servent pour obtenir des organes de gens atteints par la pauvreté. Cette acquisition criminelle est très difficile à établir parce qu'elle est complexe, bien organisée et, par définition, secrète, les rumeurs et les légendes s'entremêlant avec la réalité des faits et suscitant des controverses. Il lui demande donc si elle envisage de prendre des mesures afin que tous les États membres de l'Europe coopèrent au travers d'organismes comme Eurotransplant, Scandiatransplant ou l'EFG pour une lutte efficace contre le trafic d'organes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger la ministre déléguée aux affaires européennes sur les mesures susceptibles d'être mises en oeuvre afin de limiter le trafic d'organes de transplantation chez l'homme. La pénurie universelle d'organes et de tissus peut conduire les patients à chercher désespérément un greffon, ce qui peut aboutir à des pratiques inacceptables d'un point de vue juridique et éthique. Cette pénurie d'organes encourage également les organisations illégales à agir dans ce domaine. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a fait appel au Conseil de l'Europe pour concevoir, en collaboration avec les organisations compétentes, une stratégie européenne de lutte contre le trafic d'organes, et pour envisager l'élaboration d'un protocole additionnel à la future convention européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains. Dans ce sens le comité des ministres a adopté le 19 mai dernier une recommandation invitant les États membres à prendre toutes les mesures possibles pour prévenir ce trafic. Au niveau de l'Union européenne, la plupart des instruments d'entraide judiciaire et de coopération policière adoptés contiennent des dispositions explicites aux fins de lutte contre le trafic d'organes et de tissus humains. Le mandat d'arrêt européen, entré en vigueur au mois de mars dernier pour ce qui concerne notre pays, devrait permettre de rendre beaucoup plus efficaces et rapides les procédures de remise des personnes recherchées pour trafic illicite d'organes et de tissus humains, infraction qui figure parmi celles échappant désormais au contrôle de la double incrimination. Ce même principe de la suppression du contrôle de la double incrimination, à l'égard du trafic d'organes et de tissus humains, a également été retenu dans la décision-cadre sur l'exécution des décisions de gel, dont le conseil européen dans sa déclaration contre le terrorisme de mars dernier, a appelé à la mise en oeuvre par les États, d'ici la fin de l'année 2004. Ce trafic figure également parmi les formes graves de criminalité internationale contre lesquelles l'office européen de police est appelé à apporter son concours. La montée en puissance d'Europol, objectif lui aussi contenu dans la déclaration du Conseil européen de mars dernier, devrait donc contribuer à améliorer l'action policière opérationnelle contre ce phénomène, notamment à travers la participation de l'office aux futures équipes communes d'enquête. Même dans un cadre légal, la transplantation d'organe reste enfin un processus complexe. Il n'est pas exempt de risques tant pour le donneur que pour le receveur. La commission, dans le

cadre de l'article 152 du traité, examinera, à cet égard, la nécessité d'identifier, de surveiller et de contrôler les facteurs influant sur la qualité et la sécurité des organes utilisés pour la transplantation d'organe au niveau de l'Union européenne. D'une manière plus générale, la forte mobilisation des chefs d'État et de gouvernement européens au lendemain des attentats de Madrid, le projet de lancement d'un nouveau programme pluriannuel dans le domaine de la justice et des affaires intérieures à l'approche du 5e anniversaire du conseil européen de Tampere, et la perspective d'un nouveau cadre institutionnel et financier pour l'Union, sont autant de signes ou d'échéances en faveur d'un approfondissement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. La lutte contre tous les trafics graves, dont celui des organes humains, devra naturellement s'en trouver renforcée. Il s'agit là d'un objectif clairement identifié, à la réalisation duquel la France entend oeuvrer de façon dynamique et résolue au sein de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38493
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3227
Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5686